

Décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E18000192/38 du 14 juin 2018

Département de l'Isère

Commune d'ANTHON

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale unique
d'exploiter une unité de méthanisation agricole et de cogénération
présentée par la société SAINT-LOUIS ENERGIES**

du lundi 23 juillet au vendredi 14 septembre 2018 inclus

ANNEXE 3

**Documents relatifs à la publicité de l'enquête et
l'information du public**



Unité de méthanisation de la SAS MEUHVELEC à VEIGY-FONCENEX (74)

Michel RICHARD commissaire enquêteur

Liste des documents joints

- Avis d'enquête publique	3
- Avis de prorogation d'enquête publique	4
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 4 juillet 2018	5
- Justificatif de publication : Le Progrès du 4 juillet 2018	6
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 6/07/2018	7
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 25 juillet 2018	8
- Justificatif de publication : Le Progrès du 25 juillet 2018	9
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 27/07/2018	10
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 22 août 2018 (prorogation)	11
- Justificatif de publication : Le Progrès du 22 août 2018 (prorogation)	12
- Justificatif de publication : La Voix de l'Ain du 24 août 2018 (prorogation)	13
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 24 août 2018 (prorogation)	14
- Informations locales : rappel de la réunion publique - Dauphiné Libéré du 02/09/2018	15
- Campagne d'affichage de l'ADENI – annonce de la réunion publique	16
- Constat d'huissier : affichage sur le site du projet par SAINT-LOUIS ENERGIES	17
- Certificat d'affichage : commune de JANNEYRIAS	19
- Certificat d'affichage : commune de PONT DE CHERUY (prorogation)	20
- Certificat d'affichage : commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS (prorogation)	21
- Certificat d'affichage : commune de VILLETTE D'ANTHON	22
- Certificat d'affichage : commune d'ANTHON	23
- Certificat d'affichage : commune d'ANTHON (prorogation)	24
- Certificat d'affichage : commune de CHAVANOZ	25
- Certificat d'affichage : commune de CHAVANOZ (prorogation)	26
- Certificat d'affichage : commune de SAINT-MAURICE DE GOURDANS	27
- Certificat d'affichage : commune de LOYETTES	28

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole

COMMUNE DE ANTHON

présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018	de	10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018	de	16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018	de	9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018	de	9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018	de	15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

AVIS DE PROROGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole COMMUNE D'ANTHON

présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera

**du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00
(au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :

- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.

Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie d'ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

VIES DES SOCIÉTÉS
Cession de garantie
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION - SEG
11 rue Général FERRIERE - GRENOBLE 38100 - RCS : 061500093

17 avenue du Bourg - BP 00052 - 38081 LISIEU D'ARBAEU - Cedex
Tel : 04 74 27 28 03
http://www.communite-agglomeration-porte-de-lisere.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS
Procédures adaptées
CAPI
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
D'AGGLOMÉRATION
PORTE DE LISIÈRE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
M. Jean PAPADOPULO - Président
Service Achats Marchés Publics
17 avenue du Bourg - BP 00052 - 38081 LISIEU D'ARBAEU - Cedex
Tel : 04 74 27 28 03

COMMUNE D'AGGLOMÉRATION PORTE DE LISIÈRE
17 avenue du Bourg - 38081 LISIEU D'ARBAEU
Tel : 04 74 27 28 03
Renseignements complémentaires :
Site des marchés : place Charles Gliney, 06470 VALBERG
Tel : 04.92.02.23.00, Fax : 04.92.09.03.49, Mail : p.hignault@valberg.com

SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

COMMUNE DE CHARANTONNAY
AVIS DE PUBLICITÉ
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay
Tel : 04 74 59 01 42 - web : www.charantonnay.fr

COMMUNE DE CHARANTONNAY
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay
Tel : 04 74 59 01 42

SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
M. Frédéric De Azavedo - Président
Maison de l'intercommunalité
7, rue du Colombier - BP 20053 - 38162 Saint-Marcellin
Tel : 04 76 38 45 48 - Fax : 04 76 38 03 03

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SAINT-MARCELLIN VERCOIRS ISÈRE COMMUNAUTÉ
Avis d'appel public à la concurrence
M. Frédéric De Azavedo - Président
Maison de l'intercommunalité
7, rue du Colombier - BP 20053 - 38162 Saint-Marcellin

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
Avis de publicité
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SAINT-MARCELLIN VERCOIRS ISÈRE COMMUNAUTÉ
Avis d'appel public à la concurrence

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
Avis de publicité

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SAINT-MARCELLIN VERCOIRS ISÈRE COMMUNAUTÉ
Avis d'appel public à la concurrence

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
Avis de publicité

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SYNDICAT MIXTE DE VALBERG
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte de Valberg

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE CHARANTONNAY
M. Pierre-Louis Orelia - Maire
1260, avenue du Dauphiné - 38780 Charantonnay

AVIS

Enquêtes publiques



PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale de la Protection
des Populations
Installations classées pour la protection
de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole
COMMUNE DE ANTHON
présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-Louis - 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDDP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;

• par courriel à l'adresse électronique suivante :

ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;

• par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018 de 9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018 de 15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables - Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33),

• Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Dayen Louis Weil à Grenoble (tél : 04 56 59 49 59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

897244200

VIES DES SOCIÉTÉS

Augmentations de capital

THERMI FLUIDES
SARL au capital de 20 000 euros
31 rue du Four
01350 CULOZ
440 408 888 RCS Bourg en Bresse

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2018, enregistrée au SIE de Bourg en Bresse, le 5 juin 2018, Dossier 2018 17517, réf. 2018 A 01671

Les associés ont notamment décidé d'opérer une réduction de capital social, d'une somme de 19990 euros, pour fixer le capital social à la somme de 10 euros, par annulation de 19990 parts sociales de 1 euro chacune de valeur nominale.

Toute personne peut faire opposition dans le délai d'un mois auprès du Tribunal compétent

Aux termes de la même assemblée, les associés ont décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves disponibles d'une somme de 19990 euros, pour porter le capital social de la somme de 10 euros, à la somme de 20 000 euros, par création et émission de 19 990 parts sociales nouvelles de un euro chacune.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence. La société devient SARL à associé unique

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse

958804000

Fonds de commerce

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Guérens le 22/05/2018, enregistré au SIE de Bourg-en-Bresse le 14/05/2018, Dossier 2018 18567, référence 2018 A 01773,

La société NORAC EUROPE SARL, au capital de 15.000 € dont le siège social est Rue de l'Hermitage, 01090 Guérens, 521 724 518 RCS BOURG EN BRESSE, a cédé à :

La société TOPCON POSITIONING FRANCE SAS, au capital de 1.700.000 € dont le siège social est 3, route de la Révolte (Bâtiment E12), 93200 Saint-Denis, 838 014 801 RCS BOBIGNY,

Divers éléments dépendant d'un fonds de commerce relative à la "branche française" d'importation, commercialisation, commerce en gros, services après-vente matériels de régulation, de pesage et de mesure de produits agricoles et la fourniture de prestations de services associées sur le territoire français, à l'exclusion du droit au bail, sis et exploité Rue de l'Hermitage, 01090 Guérens, moyennant le prix de 136.988,68 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} mai 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la Validité à l'adresse du fonds des éléments cédés et pour la Correspondance à l'adresse du siège social de la société acquéreur, 3, route de la Révolte (Bâtiment E12), 93200 Saint-Denis.

Pour avis

897774400

Modifications statutaires

SARL ART. RestorBAT

Société au capital de 7 500 euros
350, Grande Rue - 39570 Mirebel
RCS Lons-le-Saunier n° 500 311 444

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018

Nouveau siège social : Domaine BERNARD - 232, montée du Col

Matafelon Granges (Ain 01580)

Départ d'un associé : Mohamed BOUBAZ

Agrément d'un nouvel associé nouveau gérant : Jean MAX

43, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris

Modification de l'objet social principal : La Société a pour objet de concevoir, exploiter ou promouvoir toutes les technologies afférentes à la fabrication additive médicale, toutes spécialisations confondues.

Elle contribuera aussi à organiser des sessions de formation de spécialisation axées technologies.

Formalités accomplies aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse.

Pour avis, la Gérance.

897726700

Poursuites d'activité

BELL FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 221 220 euros

Siège social : 450, rue de la Mairie

01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc

761 200 013 RCS Bourg-en-Bresse

POURSUITE D'ACTIVITE

MALGRE LES PERTES

Lors de ses délibérations en date du 30 juin 2018, l'Associée Unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce

Pour avis, le Président

897473900

ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

M^e BERNASCONI avocat associé
de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUET
FOREST DE BOYSSON
à Bourg-en-Bresse (01000) - 9 avenue Alsace Lorraine

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN PAVILLON DE PLAIN-PIED
Sis à Malafretaz (01340) - 46 impasse des Frénes
Lotissement "Le Vallon"

Sur la commune de Malafretaz (01340 - Ain), Lotissement "Le Vallon", 46 impasse des Frénes, une maison à usage d'habitation cadastrée Section AD numéro 94, lieudit "Le Bourg", pour 07 ares 35 centiares. Ledit immeuble forme le lot numéro CINQUANTE (50) du lotissement dénommé "Le Vallon", créé suivant arrêté municipal en date du 25 Juin 2007.

Il s'agit d'un pavillon construit en 2010, de plain-pied sur vide sanitaire. La maison est enduite (à l'exception de la partie agrandie).

Le terrain n'est pas clos à l'avant.

Superficie (au dossier du permis de construire) : 97,43 m².

Agrandissement (deux chambres) suivant permis de construire du 30 juin 2015.

Construction traditionnelle équipée du chauffage électrique par convecteurs.

La maison se compose : d'une entrée donnant directement dans le salon-salle à manger (poêle à bois dans le salon), cuisine ouverte, couloir qui dessert : WC (avec VMC), salle de bains (avec baignoire, lavabo et une fenêtre), 5 chambres, garage double (deux portes basculantes).

LES LIEUX SONT OCCUPÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES

SUR LA MISE A PRIX DE 76.000,00 EUROS outre charges

ADJUDICATION LE MARDI 28 AOUT 2018 A 14 H 00
à l'audience des Criées du Juge de l'Exécution Immobilière
du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse
Au Palais de Justice, 32 avenue Alsace Lorraine, 01000 Bourg-en-Bresse

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse où il a été déposé.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un Avocat du Barreau de l'Ain. Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ain, de 10% du montant de la mise à prix.

Pour extrait

M^e BERNASCONI avocat associé de la SELARL
BERNASCONI ROZET MONNET-SUET FOREST DE BOYSSON

897794300

VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LÉGALES

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

AVIS ADMINISTRATIFS

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

A2018C05042

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES
POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'exploitation

d'une unité de méthanisation
agricole

COMMUNE DE ANTHON

présentée par la

SAS SAINT LOUIS ENERGIES

Siège social : Ferme Saint-
Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-
IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une
enquête publique sur le projet
susvisé, d'une durée de 39 jours,
est prescrite : du lundi 23 juillet
2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018
à 18h00.

Au terme de la procédure, une
autorisation environnementale as-
sortie du respect de prescriptions
ou un refus pourra être adoptée
par arrêté préfectoral. L'autorité
compétente pour prendre la déci-
sion est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête
publique, le dossier comprenant
une étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale, est
consultable :

- en mairie de ANTHON sur
support papier et sur un poste in-
formatique, aux jours et heures
habituels d'ouverture au public de
la mairie ;
- sur le site internet des services
de l'État en Isère à l'adresse sui-
vante : www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête
publique, les intéressés pourront
formuler leurs observations et
propositions :

- sur le registre d'enquête mis à
la disposition du public en mairie
de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse élec-
tronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au

jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;

- par voie postale à la mairie de
ANTHON, à l'attention du commis-
saire enquêteur.

L'ensemble de ces observations
et propositions sera annexé au
registre d'enquête tenu à disposi-
tion au siège de l'enquête et
consultable, dans les meilleurs
délais, sur le site internet des ser-
vices de l'Etat en Isère
(www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur,
Monsieur Michel RICHARD, ins-
pecteur divisionnaire des Fi-
nances Publiques à la retraite, re-
cevra les observations orales ou
écrites du public en mairie de AN-
THON, aux jours et heures sui-
vants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00
à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à
18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00
à 11h30
- samedi 25 août 2018 de 9h00
à 11h30
- jeudi 30 août 2018 de 15h00 à
18h00.

En cas d'empêchement, un
commissaire enquêteur rempla-
çant pourra être nommé après in-
terruption de l'enquête.

Toute information sur le projet
peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Res-
ponsable du Pôle Energies Re-
nouvelables – Bureau d'études
L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées
de la direction départementale de
la protection des populations
(DDPP)- 22 avenue Doyen Louis
Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.
49.59).

Toute personne peut, sur sa
demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier d'en-
quête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du
commissaire-enquêteur pourront
être consultés à la DDPP – service
installations classées, à la mairie
de ANTHON et sur le site internet
des services de l'Etat en Isère

(www.isere.gouv.fr), pendant
une durée d'un an à compter de la
clôture de l'enquête

ARRONDISSEMENT DE VIENNE

A2018C05051

Commune de
SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Instauration du Droit de
Préemption Urbain sur la
commune de
Saint-Clair-du-Rhône

Par délibération en date du 25
juin 2018, le Conseil Municipal de
la commune de Saint-Clair-du-
Rhône a instauré un Droit de Pré-
emption Urbain sur la totalité des
zones U et AU figurant au Plan
Local d'Urbanisme.

Cette délibération ainsi que le
plan annexé sont tenus à la dispo-
sition du public,

- à la Mairie de Saint-Clair-du-
Rhône
- à la Sous-Préfecture de
Vienne, Bureau des affaires com-
munes.

Un exemplaire de cette délibé-
ration est affichée en Mairie.



**Votre abonnement
digital vous permet
de lire votre
hebdomadaire
en avant-première
dès le jeudi 12 h***

- Sur votre ordinateur
- Sur votre smartphone
et votre tablette
(en téléchargeant
l'application AG2D)

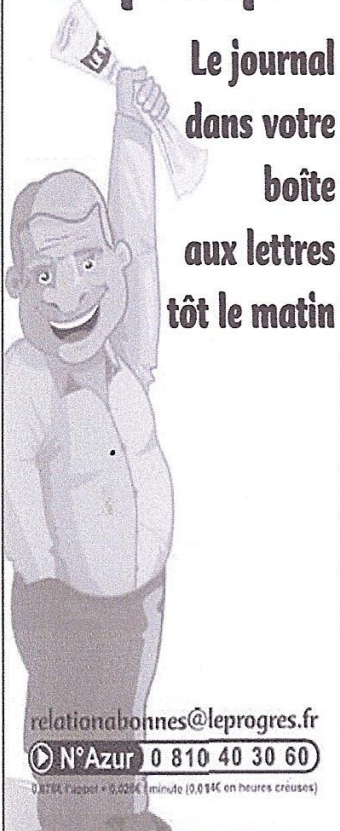
www.affiches.fr



***Inclus dans votre
abonnement digital :
la version numérique
des suppléments &
hors-série culturels
et thématiques**

L'abonnement, c'est pratique

Le journal dans votre boîte aux lettres tôt le matin




relationabonnes@leprogres.fr
N°Azur 0 810 40 30 60
 0,114 l'appel + 0,0264 1 minute (0,014€ en heures creuses)

LE PROGRÈS

AVIS

Enquêtes publiques



PREFECTURE DE L'ISÈRE
 Direction Départementale de la Protection des Populations

Installations classées pour la protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole
 COMMUNE DE ANTHON
 présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
 Siège social : Ferme Saint-Louis - 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-lo@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00 à 11h30

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

- samedi 25 août 2018 de 9h00 à 11h30
 - jeudi 30 août 2018 de 15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables - Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04 56 59 49 59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

897244200

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

EUROL VEDELEC EUROL

au capital de 7500 euros
 Siège social : 160, chemin de Palverno
 RN8 ZAC Rosarge - 01700 Miribel
 42 765 020 RCS de Bourg-en-Bresse

L'AGE du 05/07/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/07/2018, nommé en qualité de Liquidateurs M. VEDELAGO Frédéric, demeurant 735, route de la côte rivière - 69270 Fontaines-Saint-Martin et Mme LEFORESTIER Isabelle, demeurant 735, route de la côte rivière, 69270 Fontaines-Saint-Martin, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bourg-en-Bresse

100806100

Transferts de siège social

GKERDODesign SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
 Siège social : 461, route du Nant - 01280 Prevessin Moens
 818 736 878 RCS Bourg-en-Bresse

Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2018, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 461, route du Nant - 01280 Prevessin Moens au 2, rue du Général Leclerc - 52200 Langres à compter du DEUX JUILLET DEUX MILLE DIX-HUIT (02/07/2018) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

100721300



Changements de gérance

KLEDIVIS - Société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros
 Siège social : ZA des deux B - 01360 Béligneux - RCS Bourg-en-Bresse 410 098 297 - L'assemblée Générale ordinaire du 1^{er} mai 2018 a nommé en qualité de gérant Madame Maria Isabel MATOS DA SILVA ALVES, demeurant ZA des deux B - 01 360 Béligneux pour une durée illimitée, et ce à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Ildio DE MACEDO MACHADO ALVES, démissionnaire.

100730300

Femmes d'Exception

Decouvrez cette sélection et beaucoup d'autres produits sur boutique.leprogres.fr

					
<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Rhône-Alpes Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Bourgogne Qté : 14,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Limousin Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Champagne Qté : 14,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Nord-Pas-de-Calais Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Midi-Pyrénées Qté : 23,94 €
					
<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Provence-Alpes-Côte d'azur Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Languedoc-Roussillon Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Bretagne Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Normandie Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Auvergne Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Picardie Qté : 23,94 €

Délai de livraison : 8 jours. Livraison en France métropolitaine. Sous réserve des stocks disponibles

Commandez en ligne sur <http://boutique.leprogres.fr> ou DÉCOUPEZ ce bulletin et RENVOYEZ-LE avec votre règlement par chèque à l'ordre du Progrès à l'adresse suivante :

LE PROGRÈS, La Boutique, 7, bd Chanoine-Kir, BP 21550, 21015 DIJON cedex

Nom.....
 Prénom.....
 Adresse.....
 Code Postal.....Ville.....
 Tél.....
 E-mail.....@.....

TOTAL COMMANDE HORS FRAIS DE PORT €

Frais de gestion et d'expédition **5€ 90**

Frais de gestion et d'expédition OFFERTS à partir de 2 volumes

MONTANT TOTAL DE MA COMMANDE €

LA BOUTIQUE LE PROGRÈS

AVIS ADMINISTRATIFS

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2018C05043

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES
POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'exploitation
d'une unité de méthanisation
agricole

COMMUNE DE ANTHON
présentée par la
SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-
Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite : du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au

jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;

- par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018 de 9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018 de 15h00 à 18h00.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête

A2018C05122

Commune de COUBLEVIE

Concertation
Modification n°3 du PLU

La concertation de la Modification n°3 du PLU de Coublevie est ouverte.

Cette consultation se déroule du 23 Juillet 2018 au 08 Septembre 2018.

Toutes les pièces de cette concertation sont consultables :

- soit directement en ligne sur le site de la Commune de Coublevie,
- soit en mairie aux horaires d'ouverture : (lundi mardi jeudi vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 11h).

Les remarques peuvent être faites : - soit par mail à l'adresse suivante :

- coublevie@coublevie.fr, - soit directement en mairie sur le cahier des remarques disponible à cet effet.

A2018C05146

GRENOBLE-ALPES
METROPOLE

Zone d'aménagement concerté
(ZAC) du Saut du Moine
commune de CHAMPAGNIER

Par délibérations n°1DL180096 et 1DL180097 en date du 06 juillet 2018, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation, la participation du public par voie électronique (PPVE) et le programme des équipements publics relatifs à la ZAC du Saut du Moine sur la commune de Champagnier.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie de Champagnier pendant une durée minimum d'un mois.

Le dossier de réalisation de ZAC, incluant le programme des équipements publics, peut être consulté au siège de Grenoble-Alpes Métropole et en mairie de Champagnier.



**Votre abonnement
digital vous permet
de lire votre
hebdomadaire
en avant-première
dès le jeudi 12 h***

- Sur votre ordinateur
- Sur votre smartphone
et votre tablette
(en téléchargeant
l'application AG2D)

www.affiches.fr

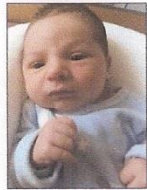


***Inclus dans votre
abonnement digital :
la version numérique
des suppléments &
hors-série culturels
et thématiques**

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

NAISSANCES

Malone



CHAMP-SUR-DRAC
Malone est né le 14 août à 10 h 58 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 3,920 kg pour 52 cm. C'est le premier enfant de Frédéric Claret et Mathieu Galera.

Julia



GIÈRES
Julia est née le 18 août à 15 h 50 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 3,140 kg pour 49 cm. C'est le premier enfant de Laura et Jérôme Mamerou.

Arthur



SAINT-MARCELLIN
Arthur est né le 16 août à 3 h 24 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 2,730 kg pour 46,5 cm. C'est le premier enfant d'Eva Garcin et Benoît Cavagne.

Chiara



JARRIE
Chiara est née le 18 août à 9 h 31 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 3,340 kg pour 48 cm. Alizée et Geoffroy Bormelot sont parents de Loïs, 2 ans.

Luna



ÉCHIRROLLES
Luna est née le 17 août à 8 h 38 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 2,580 kg pour 46 cm. C'est le premier enfant d'Anne-Laure Durupt.

Ludovic



TENCIN
Ludovic est né le 16 août à 12 h 45 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 3,920 kg pour 48,5 cm. C'est le premier enfant de Nathalie et Rémi Bellemin-Magninot.

Anaé



MEYLAN
Anaé est née le 18 août à 23 h 22 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 3,800 kg pour 50 cm. C'est le premier enfant de Bérengère et Alban Denat.

Mickael



VAULNAVEYS-LE-HAUT
Mickael est né le 20 août à 13 h 34 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 3,190 kg pour 51 cm. Ludvigne Battistot et Thierry Belmain sont parents de Victoria, 6 ans, et Angelina, 2 ans.

Maélya



LIVET-ET-GAVET
Maélya est née le 19 août à 2 h 13 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 2,770 kg pour 49,5 cm. C'est le premier enfant d'Amélie et Jovan Petit. Maélya a deux grandes sœurs : Léonie, 7 ans, et Loretina, 7 ans.

Chloé



GRENOBLE
Chloé est née le 31 juillet à 9 h 45 à la clinique des Eaux Claires. Elle pèse 2,880 kg pour 50 cm. C'est le premier enfant de Marine Ravix et Romain Artigue.

MARIAGE

Aurélien et Christine

POLIÉNAS
Aurélien Campiglio et Christine Leclercq ont choisi la date du 15 août pour unir officiellement leur destinée. C'est le maire de Poliénas Bernard Fournier et la conseillère municipale Françoise Filippi qui ont célébré le mariage et qui ont recueilli le consentement des époux. Aurélien est expert en automobiles et Christine est conseillère emploi. Le jeune couple est domicilié au lotissement du Lotare à Poliénas.



Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
Le JAL (Journal d'annonces légales) de vos départements
ISSE
Nelly Parra >>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin >>> 04 76 88 73 24
LD.legales38@ledauphine.com

AVIS
Enquêtes publiques
PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction départementale de la protection des populations

Installations classées pour la protection de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux minier et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température

COMMUNE DE GRENOBLE
présentées par la société SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIE DIVISION FONCIERE (Siège social : 35 rue Etienne Morsier 92500 Rueil-Malmaison)
Par arrêté préfectoral n° DDDP-IC-2018-07-02 du 4 juillet 2018 une enquête publique sur le projet consistant d'une durée de 30 jours est prescrite du vendredi 17 août 2018 au mardi 18 septembre 2018 inclus.

COMMUNE DE SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER
Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la SCI THELY
SIEGE SOCIAL : 80 rue du Rousseau - Parc d'activités du Chêne - BP 718 - 38 291 SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER
NATURE DU PROJET : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules
EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 90 rue de Luzat - ZAC de Chêne Thambé - commune de SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER
DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 10 septembre 2018

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-PONT
Avis d'enquête publique
Par arrêté n° 479/2018 du 20/07/2018 et délibération du conseil municipal du 18/07/2018, le maire de la commune de Saint-Laurent-du-Pont, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et aliénation d'un terrain situé lieu-dit "Deses les Bourdoires" à Saint-Laurent-du-Pont.

COMMUNE D'HUEZ
Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation, délibération du 21/02/2018
Cette délibération est consultable en mairie, 226 route de la Poste, 38750, aux heures et jours d'ouverture.
Le Maire, Jean-Yves NOYREY

Préfecture de l'Isère - Direction départementale de la Protection des Populations
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE PROROGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole
COMMUNE D'ANTHON
présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-Louis - 38289 ANTHON
Par arrêté préfectoral n° DDDP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet consistant, d'une durée initiale de 30 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera du lundi 23 juillet 2018 à 09h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 (au lieu du jeudi 20 août 2018 à 18h00).
Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.
Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :
- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.
Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :
- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : dddp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire-enquêteur.
L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).
Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.
Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :
- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Financières - Bureau d'études L'ANR 24 (05.63.48.10.33) ;
- Service Installations classées de la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) - 22 avenue Doyen-Louis-Viel à Grenoble (tél. 04.56.59.49.59).
Toute personne peut, sans sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service Installations classées, à la mairie d'ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la date de l'enquête.

Installations classées

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
Installations classées pour la protection de l'environnement
Arrêté DDDP-IC-2018-08-01

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER
Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la SCI THELY
SIEGE SOCIAL : 80 rue du Rousseau - Parc d'activités du Chêne - BP 718 - 38 291 SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER
NATURE DU PROJET : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules
EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 90 rue de Luzat - ZAC de Chêne Thambé - commune de SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER
DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 10 septembre 2018
CONSULTATION DU DOSSIER :
- en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit : du lundi au vendredi de matin : de 8h00 à 12h00 ; l'après-midi : de 13h30 à 17h00 ;
le samedi de matin : de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).
Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de Saint-Quentin-Fallavier.
Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations :
- par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service Installations classées - 22 avenue Doyen Louis-Viel - CS 6 - 38 028 Grenoble cedex 1 ;
- par courriel à : dddp-observations-ic@isere.gouv.fr
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Plan d'occupation des sols

COMMUNE D'HUEZ
Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation, délibération du 21/02/2018
Cette délibération est consultable en mairie, 226 route de la Poste, 38750, aux heures et jours d'ouverture.
Le Maire, Jean-Yves NOYREY

**ARRONDISSEMENT
DE VIENNE**

A2018C05256

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

**Installations classées pour la
protection de l'environnement**

**Arrêté n°DDPP-IC-2018-08-01.
Avis au public**

**Commune de SAINT-QUENTIN-
FALLAVIER. Consultation du
dossier d'enregistrement pré-
senté par la SCITHELY**

Siège social : 80 rue du Ruisseau - Parc d'activités du Chesnes - BP 719 - 38 297 Saint-Quentin-Fallavier.

Nature du projet : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules.

Emplacement de l'installation : 90 rue de Luzais - ZAC de Chesnes Tharabie - commune de Saint-Quentin-Fallavier.

Date d'ouverture de la consultation du dossier: lundi 10 septembre 2018. Date de clôture de la consultation du dossier : lundi 8 octobre 2018

Consultation du dossier :

- en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit : du lundi au vendredi (le matin: de 8h00 à 12h00; l'après-midi : de 13h30 à 17h00), le samedi (le matin : de 9h00 à 12h00)

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de Saint-Quentin-Fallavier.

Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations : par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue

Doyen Louis Weil - CS 6 - 38 028 Grenoble cedex 1, par courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

A2018C05262

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

**Installations classées pour la
protection de l'environnement**

**Avis de prorogation
D'Enquete publique
Demande d'exploitation d'une
unité de méthanisation
agricole Commune D'ANTHON**

Présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES. Siège social : Ferme Saint-Louis 38280 Anthon.

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 (au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :

- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr. Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;

- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;

- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'Anthon, par M. Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.

Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie d'Anthon et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant

une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

PORTE DU RHÔNE

INFOS PRATIQUES

ANTHON

→ Réunion publique

Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole par la SAS Saint-Louis Energies sur la commune d'Anthon. Mardi 4 septembre à 18 h. Salle des fêtes Emile-Blasquez.

→ Forum des associations

Samedi 8 septembre de 9 h à 12 h à la salle des fêtes.

PONT-DE-CHÉRU

→ Amicale des Bons Collectionneurs

Réunion toutes collections. Ouverte à toutes les personnes intéressées. Dimanche 2 septembre de 9 h à 12 h. Salle Roger Planet, à côté de l'église.

→ Messe

Dimanche 2 septembre à 10 h. Église.

→ Paroisse Sainte-Blandine

Sortie Mouvement chrétien des retraités à l'abbaye

d'Aiguebelette. Jeudi 6 septembre à 6 h 40. Départ de la place des écoles. Ramassage à Crémieu à 7 h. Il reste quelques places. Téléphoner au 04 78 32 20 57.

JANNEYRIAS

→ Messe

Dimanche 2 septembre à 9 h 30. Église.

→ Concours de boules

Challenge Claude Cochard, coupe Michel Archimbaud et coupe de la municipalité, samedi 8 septembre. Début des parties à 8 h au stade bouliste.

→ Forum des associations

Dimanche 9 septembre de 9 h 30 à 13 h. Salle des fêtes.

VILLETTE-D'ANTHON

→ Forum des associations

Samedi 8 septembre de 13 h 30 à 17 h 30. Salle de la Revole, rue des Tilleuls.

TIGNIEU-JAMEYZ

Jean-Louis

La séance du conseil municipal de ce samedi 1^{er} septembre était consacrée à l'élection du maire. Pour des raisons de santé, André Paviet-Salomon avait en effet annoncé sa démission. Il a cessé ses fonctions le 21 août. Et jusqu'à l'élection d'hier matin, c'est Philippe Reynaud, premier adjoint, qui a assuré l'interim.

En présence du conseil municipal Jeunes, et du public, Philippe Reynaud a rendu hommage au maire sortant, prenant la parole pour la majorité et la commune. Saluant son « engagement, sa vision clairvoyante, son sens de l'écoute pour tous les habitants. » Les trois réalisations principales citées ont été la construction d'écoles, la zone commerciale pour l'emploi et les services, la maison de santé pour le

LOCALE EXPRESS

PONT-DE-CHÉRU

Lycée professionnel l'Odysée : une nouvelle équipe de direction

CHAVANOZ

Une classe n créée à St-E



Flyer diffusé par l'ADENI dans les commerces d'Anthon, Chavanoz et Villette d'Anthon

Annonce de la réunion publique du 4 septembre 2018 sur une soixantaine de panneaux dans les communes d'Anthon, Chavanoz et Villette d'Anthon



Photo MR du 03/09/2018

Gilbert ALPHAND
Huissier de Justice Associé
4 Rue Vauban
38300 BOURGOIN JALLIEU

2182419

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE DIX NEUF JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT

A LA DEMANDE DE :

Le GAEC SAINT LOUIS ayant son siège social Ferme Saint Louis à Anthon (38280), représentée par ses dirigeants sociaux en exercice.

Il m'est indiqué :

« Nous avons obtenu et affiché à plusieurs endroits autour de notre site, un avis d'enquête publique pour un projet de méthanisation sur notre site sis Saint Louis à Anthon (38280).

« Pour réserver nos droits, vous voudrez bien constater la réalité de cet affichage »

Déférant à cette réquisition :

Maître Gilbert ALPHAND Huissier de Justice Associé
4, rue Vauban à 38300 BOURGOIN JALLIEU (Isère)

Je me suis transporté ce jour sur place à lieu dit Saint Louis à Anthon où j'ai constaté la présence de l'affichage indiqué ci-dessus, à plusieurs endroits sur les voies de circulation dans le périmètre immédiat du site.

J'ai photographié les panneaux de chantier que je reproduis ci-dessous :



Mes opérations étant terminées, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent Procès Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

COUT : Comme à l'original.

Gilbert ALPHAND
Huissier de Justice



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSEES**

Téléphone : 04 56 59 49 59
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 N 55
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de SANNOYRIAS.....certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : SANNOYRIAS.....

du 08 juillet 2018 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 14 septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 14 septembre 2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature


Le Maire,
M. TURMAUD




PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICES INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : cdpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DÉMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 // 85
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE
INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de PONT DE CHÉRU... certifie qu'un avis annonçant le prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : PONT DE CHÉRU (ISÈRE)

du 17 août 2018... (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 18 septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 18 septembre 2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)



Signature

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES**

Téléphone : 04 56 59 49 89
Mél : ddpp-is@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04 56 59 49 59 / 85
Mél : chrystèle.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

INSTALLATIONS CLASSÉES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de *St Maurice de Gourdon* certifie qu'un avis annonçant le prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : *Saint Maurice de Gourdon*

du *21 août 2018* (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au *16.09.2018*

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date *26.09.2018*
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Le Maire,
R. VENET

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Déjean Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 89
Mél : ddpp-lo@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 / 85
Mél : chrystèle.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demand@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de Villelte d'Anthon certifie qu'un avis annonçant la prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : Villelte d'Anthon

du 16 août 2018 (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 17 septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Aère (service installations classées).

Date 18 septembre 2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Le Maire



Daniel BERETTA

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38038 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-iso@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04 56 59 49 50 / 85
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE
INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de... ANTHON certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;



a été affiché dans la commune de : ... ANTHON

du 6/07/2018 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 21/08/2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 24/08/2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature Le Maire
Bruno Bon



Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38008 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES**

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 0 85
Mél : chrystèle.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
INSTALLATIONS CLASSEES**

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de ANTHON..... certifie qu'un avis annonçant la prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de ;ANTHON.....

du 10/08/2018..... (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 21/09/2018.....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 24/09/2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature





PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 // 85
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE
INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de...Chavanoz.....certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : CHAVANOZ..

du 2...JUILLET...18 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 25...Septembre...18

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 01/10/18
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 69
Mail : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04 56 59 49 59 / 85
Mail : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demand@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de... CHAYANOT certifie qu'un avis annonçant le prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : ... CHAYANOT

du ... 21 Août 2018 (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au ... 23 Septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 23 Septembre 2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 11

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSEES

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : dpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 / 85
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demonde@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE
INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de St-Jouan-de-Gond certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : St-Jouan-de-Gond

du 02.07.2018 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 31.08.2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 2 Juillet 2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Le Maire,
Signature

F. VENET





PRÉFET DE L'ISÈRE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 59
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT
(pour Isabelle DEMOND)
Téléphone : 04.56.59.49.59 0 85
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

INSTALLATIONS CLASSÉES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire de LOYETTES certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : LOYETTES

du 27 Juin 2018 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 25/09/2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 04 OCT. 2018
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Le Maire
Jean-Pierre CACNE



Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Cœur Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1